

# LE DOUBLEMENT DU DÉFICIT FONCIER

## LE DÉFICIT FONCIER IMPUTABLE DOUBLÉ POUR LES TRAVAUX ÉNERGÉTIQUES ENTRE 2023 ET 2025

Un déficit imputable doublé jusqu'à 21 400 € pour les locations vides.

L'amendement qui a été voté permettra donc de doubler le déficit utilisé jusqu'à -21 400 € contre -10 700 € auparavant.

Il y'a en vérité une vraie volonté politique de favoriser les propriétaires. Il se trouve que la loi Climat viendra interdire la location des biens immobiliers classés G et F sur les DPE d'ici quelques années.

Ces passoires énergétiques représentent 1.6 millions de logements et des mesures sont prises pour inciter les propriétaires à payer des travaux pour les mettre aux normes.

Pour en savoir plus prenez rdv auprès d'un conseiller



5A CHEM. DE LA DHUY | 38240 MEYLAN

**04 76 63 83 83**

[www.mvpatrimoine.fr](http://www.mvpatrimoine.fr)  
[www.mvpatrimoine.immo](http://www.mvpatrimoine.immo)